

**Public concerné**

Membres du CSE

**Prérequis**

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation

**Modalités d'admission/Inscription**

Bulletin d'inscription

**Méthodes et moyens pédagogiques**

Apports théoriques et pratiques  
 Exercices pratiques et échanges avec les participants  
 Un support sera remis à chacun des participants

**Equipe pédagogique**

Consultant Formateur dans les domaines du management et de la prévention de la sécurité.

**Modalités de suivi et d'évaluation**

Orale sous forme de questions / réponses

**Validation de la formation**

Attestation de formation

**Accessibilité Handicap**

Bâtiments ERP accessibles et adaptés aux PMR

**OBJECTIFS**

S'approprier les missions des CSE

S'approprier les attributions et les moyens des CSE en matière de Santé et Sécurité

**A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau CSE
- Connaître les différentes attributions du CSE
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE

**PROGRAMME**

- Calendrier de transition des ex-IRP vers le nouveau CSE
- Le cadre d'implantation : les établissements distincts – l'unité économique et sociale – le CSE central – le groupe

**Missions et attributions du CSE**

- Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus
- Les missions du CSE en matière économique et sociale : la base de données économiques et sociales – Les consultations
- Les réclamations individuelles et collectives
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les droits d'alerte
- La gestion des activités sociales et culturelles

**Moyens et règles de fonctionnement du CSE**

- Composition du CSE : la présidence, le bureau, les élus et membres de droit
- Les moyens du CSE : les heures de délégation, les budgets, autres moyens
- Le règlement intérieur
- Les commissions obligatoires et facultatives
- Les réunions du CSE : les réunions ordinaires/extrordinaires, l'ordre du jour, le procès-verbal
- La protection des élus (bénéficiaires, domaines, délit d'entraîne)
- La responsabilité civile et pénale des membres du CSE
- L'obligation à la discrétion

**MODALITE D'ORGANISATION****Durée :** 2 jours (14 heures)**Dates :** 4 et 5 juin 2026**Lieu :** AFPI Savoie - 131 rue de l'Erier - 73290 La Motte Servolex**Tarif :** 630 € HT par participant (soit 756,00 € TTC)**[afpicontact@formation-industries-savoie.fr](mailto:afpicontact@formation-industries-savoie.fr)****TEL : 04 79 65 16 20****[www.formation-industries-savoie.fr](http://www.formation-industries-savoie.fr)**